

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUBENAS - 0702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2026 - 3787 - 2018 B 00736 - 520 046 822 - AEP

AEP

Siège social : 260 rue d'Authijol 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SARL au capital de 5 000 euros - Siret 52004682200026 - APE 7020Z

REÇU le

17 JUIN 2026

TRIBUNAL DE COMMERCE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Le 18 mai 2026, Monsieur PICORE Joël, demeurant 1 Chemin Mas Alzon 07150 VAGNAS, associé unique de la société AEP, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- *Approbation des comptes annuels*
- *Affectation du résultat.*
- *Rémunération et prise en charge des cotisations Prévoyance (loi Madelin)*

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le résultat est bénéficiaire de 1 160,70 euros.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 160,70€, de la manière suivante :

- Enregistrement sur le compte « Report à nouveau » (solde débiteur) qui s'élève ainsi à 2 550,45 euros

Troisième résolution : rémunération du gérant pour l'exercice 2026 de 15 000€ et prise en charge par la société des cotisations de prévoyance relevant de la loi Madelin, contrat souscrit par le gérant.

conform à l'original

L'associé unique

PICORE Joël



AEP
260 rue d'Authijol
07120 ST ALBAN AURIOLLES

SIRET 52004682200026 - APE 4321A

COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2025

AEP
260 rue d'Authijol
07120 ST ALBAN AURIOLLES
Téléphone : - Télécopie :

conforme à l'original

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and several horizontal strokes.

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Résultat

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Immobilisations et amortissements

Charges à payer et produits à recevoir

Faits caractéristiques de l'exercice

DÉTAIL DES COMPTES

LIASSE FISCALE

COMPTES ANNUELS

BILAN

RÉSULTAT

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

BILAN

AEP : 31 décembre 2025

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1800	1800		
<i>Immobilisations corporelles</i>	15796	10706	5091	5014
<i>Immobilisations financières</i>	121		121	121
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	17717	12506	5211	5134
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>	8645		8645	2924
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	15452	2968	12484	17530
<i>Autres créances</i>	1566		1566	1649
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	6917		6917	6401
<i>Charges constatées d'avance</i>				1340
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	32580	2968	29612	29844
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	50297	15474	34823	34979
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>			5000	5000
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>			500	500
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>				
<i>Report à nouveau</i>			-3711	-2782
<i>Résultat de l'exercice</i>			1161	-929
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			2950	1789
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>			1912	4181
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			8500	9500
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			5347	830
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>		665	16114	18679
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			31874	33190
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			34823	34979

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

AEP: Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	60152	50688	9464 19%
Chiffres d'affaires nets	60152	50688	9464 19%
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Autres produits	1		1
PRODUITS D'EXPLOITATION	60523	50689	9834 19%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements	23485	13480	10005 74%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-5721	91	-5812
Autres charges externes (3)	13146	14292	-1146 -8%
Impôts, taxes et versements assimilés	3689	3349	340 10%
Rémunérations du personnel	15000	15000	
Charges sociales	4685	4150	535 13%
Dotations aux amortissements	2122	1800	322 18%
Dotations aux provisions	2968		2968
Autres charges	1		1
CHARGES D'EXPLOITATION	59376	52161	7215 14%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1146	-1473	2619 178%
Produits financiers			
Produits exceptionnels	38	584	-546 -93%
Charges financières	24	40	-16 -40%
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	1161	-929	2090 225%

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction de remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

AEP 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	1800			1800	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1800			1800	
<i>Terreins</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	4597	2199		6796	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>	9000			9000	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13597	2199		15796	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	121			121	
TOTAL GÉNÉRAL	16518	2199		17717	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1800			1800
<i>Terreins</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	4597	322		4919
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	3986	1800		5786
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8583	2122		10705
TOTAL GÉNÉRAL	10383	2122		12505

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

AEP 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	1912
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	5347
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	6943
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	14202

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	1566
<i>Disponibilités</i>	6917
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	8483

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AEP : 31 décembre 2025

(EUR)	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	%	31/12/2025	%		%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	60 152	100	50 688	100	9 464	18,7
Production stockée						
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	60 152	100	50 688	100	9 464	18,7
Matières premières, approv. consommés	17 764	30	13 571	27	4 193	30,9
Marge brute de production	42 388	70	37 117	73	5 271	14,2
MARGE BRUTE TOTALE	42 388	70	37 117	73	5 271	14,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	60 152	100	50 688	100	9 464	18,7
Autres achats et charges externes	13 146	22	14 292	28	-1 146	-8,0
VALEUR AJOUTÉE	29 242	49	22 825	45	6 417	28,1
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 689	6	3 349	7	340	10,2
Salaires et charges sociales	19 685	33	19 150	38	535	2,8
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 868	10	326	1	5 542	1700,0
Autres produits	1	0			1	
Dotations aux amortissements	2 122	4	1 800	4	322	17,9
Dotations aux provisions	2 968	5			2 968	
Autres charges	1	0			1	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	778	1	-1 474	-3	2 252	152,8
Produits financiers						
Charges financières	24	0	40	0	-16	-40,0
Produits exceptionnels	38	0	584	1	-546	-93,5
Charges exceptionnelles						
Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET COMPTABLE	792	1	-930	-2	1 722	185,2

DÉTAIL DES COMPTES

AEP

260 rue d'Authijol
07120 ST ALBAN AURIOLLES

SIRET 52004682200026 - APE 4321A

1 janvier 2025 - 31 décembre 2025

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

AEP - 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SIRET 52004682200026

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	
FI	Ventes de services	100,0	60 152	100,0	50 688	9 464	18,7
706000	Prestations Autoliquidation			1,2	630	-630	-100,0
706004	Prestations services 10%	92,7	55 764	91,6	46 409	9 356	20,2
706005	Prestations Sevices 20%	7,3	4 387	7,2	3 649	738	20,2
FQ	Autres produits	0,6	371	0,0	1	370	#
758000	Produits divrs de gestion courante			0,0	1	-1	-100,0
758700	Indemnités Assurance	0,6	371			371	0,0
FU	Achats de matières premières et autres approv.	39,0	23 485	26,6	13 480	10 006	74,2
601000	Achats stockés - Matières premières	38,8	23 362	26,3	13 313	10 049	75,5
602200	Fournitures consommables			0,2	87	-87	-100,0
608500	Frais accessoires incorp s achats	0,2	123	0,2	80	44	55,1
FV	Variations de stock (matières premières et approv.)	-9,5	-5 721	0,2	91	-5 812	*-63,0
603100	Variation des stocks de mat. prem.	-9,5	-5 721	0,2	91	-5 812	*-63,0
FW	Autres achats et charges externes	21,9	13 146	28,2	14 292	-1 146	-8,0
606100	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,0	23	0,0	20	3	17,0
606130	Carburant	4,1	2 482	5,4	2 746	-264	-9,6
606300	Fournitures d'entretien & peti équipement	2,3	1 382	1,0	532	851	159,9
606400	Fournitures administratives	0,2	103	1,0	518	-415	-80,1
611000	Sous-traitance générale	0,8	500	1,0	500		
613500	Locations mobilières	0,6	360	1,5	744	-384	-51,6
615600	Maintenance	2,5	1 485	3,8	1 903	-418	-22,0
616000	Primes d'assurance	3,1	1 875	4,2	2 116	-241	-11,4
622700	Frais d'actes et de contentieux	0,1	42	0,1	42		0,2
623100	Annonces et insertions	0,1	84	0,2	84		
625100	Voyages et déplacements	0,5	326	1,1	538	-212	-39,5
625700	Missions & Réceptions	6,3	3 789	7,5	3 820	-31	-0,8
626100	Frais postaux & de télécom.	0,4	245	0,4	228	18	7,8
627000	Services bancaires et assimilés	0,7	450	1,0	502	-52	-10,4
FX	Impôts, taxes et versements assimilés	6,1	3 689	6,6	3 349	340	10,2
633300	Participation à la formation professionnelle continue	0,2	118	0,2	116	2	1,7
635120	C.F.E.	1,0	623	1,0	506	117	23,1
63514	Taxe sur les véhicultes de société	1,6	951	1,6	814	137	16,8
637300	CSG Déductible	2,3	1 388	2,6	1 341	47	3,5
637301	CSG Non Déductible	1,0	609	1,1	572	37	6,5
FY	Salaires et traitements	24,9	15 000	29,6	15 000		
644000	Rémunération du travail exploitant	24,9	15 000	29,6	15 000		
FZ	Charges sociales	7,8	4 685	8,2	4 150	535	12,9
646000	Cotisations soc. pers. exploitant	7,4	4 472	8,2	4 150	322	7,8
646401	Loi Madelin	0,4	213			213	0,0
GA	Dotations aux amortissements sur immobilisations	3,5	2 122	3,6	1 800	322	17,9
681100	Dot aux amort immo corpo et incorpo	3,5	2 122	3,6	1 800	322	17,9
GC	Dotations aux provisions sur actif circulant	4,9	2 968			2 968	0,0
681740	Dotations p/ dépréciat. Créances	4,9	2 968			2 968	0,0
GE	Autres charges	0,0	1	0,0		1	*44,3
658000	Charges diverses gestion courante	0,0	1	0,0		1	*44,3

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

AEP - 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SIRET 52004682200026

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1		%
GR	Intérêts et charges assimilées	0,0	24	0,1	40	-17		-41,8
661600	Intérêts Bancaires & s/ opérat de financ...	0,0	24	0,1	40	-17		-41,8
HD	Produits exceptionnels	0,1	38	1,2	584	-546		-93,5
772000	Produits sur exercices antérieurs	0,1	38	1,2	584	-546		-93,5

LIASSE FISCALE

AEP

260 rue d'Authijol

07120 ST ALBAN AURIOLLES

SIRET 52004682200026 - APE 4321A

1 janvier 2025 - 31 décembre 2025

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
A.E.P.				260 RUE D'AUTHIJOL 07120 SST ALBAN AUTIOLLES	
SIRET	5	2	0	0	4
	6	8	2	2	0
	0	0	0	2	6
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
		COGILOG			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
			Identité du déclarant:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Date : 15/05/2026		
Prestataire :			Lieu : ST ALBAN AURIOLLES		
			Qualité et nom du signataire: GERANT, PICORE JOEL		
			Signature :		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2026

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
M PICORE JOEL		100	2025	15 000					
1 CHEM MAS ALZON 07150 VAGNAS									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A E P

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31 12 2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		Services *		217		218	60 152			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
	Autres produits					230	371			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	60 523			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	23 485			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(5 721)			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	13 146			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)					243	623			
	Rémunérations du personnel *					250	15 000			
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)					380	4 472			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)					255				
	Dotations aux dépréciations					256	2 968			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	59 376				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 146			
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294	24		
Produits exceptionnels (IV)						290	38			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 161			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 161	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	1 560			
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987				342
					JEI (44 sexies A)	989				
		ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
		Bassons d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindécies A)	181				
		ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
		BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	2 721	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables * 13 291 dont imputés sur le résultat :							360	2 721	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370		372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise						A E P		Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 800	412		414		416	1 800		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	4 597	442	2 199	444		446	6 796		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	9 000	462		464		466	9 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	121	482		484		486	121		
TOTAL		490	15 518	492	2 199	494		496	17 717		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 800	502		504		506	1 800		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	4 597	532	322	534		536	4 919		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	3 986	552	1 800	554		556	5 786		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	10 383	572	2 122	574		576	12 505		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise <u>A E P</u>			Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	13 291					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	2 721					
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870	10 570					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	213	381	213	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Montant de la TVA collectée						374	7 238	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	5 762	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS								
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690	598	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692				
Revenu brut social (si le montant est positif)						693		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A E P		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025.....		et clos le : 31/12/2025.....		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376		0	
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108		60 152	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106		60 152	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144		60 152	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121		23 485	
Variation négative des stocks				145		(5 721)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152		17 764	
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
						42 388	
V – Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *	
						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		/		016	
Date de cessation		/		/			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

☒ (1)Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 5 2 0 0 4 6 8 2 2

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

260 RUE D'AUTHIJOL

Code postal

0 7 1 2 0

Ville

AURIOLLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	PICORE	Prénom(s)	JOEL
Nom d'usage		% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	02/06/1969	N° Département	84	Commune	AVIGNON
Pays	FRANCE				
Adresse : N°	1	Voie	CHEM MAS ALZON		
Code postal	07150	Commune	VAGNAS	Pays	RANCE

Tire (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD